

Acquisition de licences additionnelles VitaDoc GeDoc DocuDoc et conditions de maintenance

En concluant un tel contrat, l'Institution acquière le droit d'utiliser les programmes de licence NOVATEAM (donneur de licence). Le niveau d'utilisation, l'étendue d'utilisation, de même que les frais de licence sont définis et arrêtés dans le présent document.

NOVATEAM possède tous les droits d'auteur, de propriété, de même que -pour autant qu'ils aient été enregistrés- les droits industriels (tels que les droits sur les marques, les brevets, etc ...) sur les programmes de licence NOVATEAM. Le client acquiert seulement les droits d'utilisation du matériel de licence qui ont été expressément définis dans le présent document.

NOVATEAM demeure titulaire des droits d'auteur, de propriété et des droits industriels pendant la durée du contrat de licence et après la fin dudit contrat.

Le client protège les droits de propriété et les droits de protection de NOVATEAM et s'engage à informer NOVATEAM immédiatement de toutes violations des droits venant de tiers.

Le matériel de licence contient des informations, idées, concepts et savoir-faire qui font partie du secret d'entreprise de NOVATEAM. Le client s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, ni à les publier à moins que la loi ne l'y oblige (par ex. en cas de révision). Le client doit assurer que les tiers puissent avoir accès au matériel de licence uniquement s'ils se trouvent dans ses locaux ou s'ils ont accès au matériel de licence depuis des bases de données externes. Le client doit donner son accord exprès. Le client s'engage à ne donner aux tiers qu'un accès limité aux supports de données qui lui ont été cédés au titre de matériel de licence. Au cas où le client remet une base de données, plus précisément une machine à un tiers, il doit effacer le matériel de licence mémorisé.

En cas de liquidation ou de faillite de NOVATEAM, le client pourra accéder gratuitement aux codes sources du logiciel aux seules fins d'exploitations du logiciel conformément au contrat de licence.

Maintenance (Recurring License Charge = RLC)

Dans le cadre de son programme de maintenance ou redevance récurrente RLC, NOVATEAM fournit les prestations suivantes, limitées à la dernière version valable du programme de licence.

- Garantie de fonctionnement des programmes sur les récentes versions de l'environnement informatique (OS et plateforme Lotus),
- Mise à disposition des mises à jour de l'application. Accès aux fonctionnalités et aux corrections les plus récentes,
- Garantie d'existence d'une équipe formée capable d'intervenir sur les programmes.

Elle est payée par le client une fois par année, au début de l'année civile et reconduite tacitement. Elle est calculée sur la base de 15% du montant des licences. Son renoncement doit être annoncé avec 3 mois de préavis, par lettre recommandée.